

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

10064 - Tirage sur des certificats d'investissement

question

Question : Nous avons en Egypte ce qu'on appelle des certificats d'investissement vendus par les banques . On les appelle groupe C et ils ne génèrent pas d'intérêt. Si j'achetais un certificat et voulais le céder après dix ans ou plus ou moins, il me serait repris au prix d'achat. Ensuite l'ordinateur trie un des numéros des certificats vendus à travers la République d'Egypte et il y a des gagnants classés en ordre dont le nombre peut atteindre 400. Le premier peut remporter un prix d'un montant de 20.000 livres (égyptiennes). Je voudrais savoir si j'achetais de ces certificats et gagnais un prix , me serait-il permis de le prendre ou pas? Commettrais-je un péché (en le prenant)?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louange à Allah

Les certificats d'investissement évoqués dans votre question constituent une sorte de loterie , et ils sont interdits. Ils relèvent même des péchés les plus graves selon le Coran , la Sunna et le consensus (des ulémas).

C'est Allah qui nous assiste. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Mouhammad , sa famille et ses compagnons.